



« DETACHEMENT DES TRAVAILLEURS: SEMINAIRE FINAL »

*CONTRIBUTION NFZGS
PODKREPA ET FGA-CFDT*

BRUXELLES

17 JUN 2013

QUELQUES ELEMENTS PREALABLES

- ▶ Début 2012: NFZGS-Podkrepa et la FGA-CFDT décident de mettre en place une coopération.
- ▶ Au-delà d'une coopération sur des aspects matériel ou techniques, et sur des échanges de positions et de pratiques syndicales, il fallait trouver un axe fort.
- ▶ Les éléments qui vont vous être présentés sont des actions qui sont soit envisagées, soit réalisées. Par conséquent, même si un premier retour d'expérience est possible aujourd'hui, celui-ci ne peut pas fait sur l'ensemble de l'initiative.

« L'INFORMATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS BULGARES VENANT TRAVAILLER EN AGRICULTURE EN FRANCE »

LES RAISONS DE CE CHOIX

- ▶ C'est un phénomène grandissant en agriculture.
- ▶ En tant qu'organisations syndicales de salariés, nous devons prendre en compte la problématique de ces travailleurs.
- ▶ Dans le cadre de notre coopération, nous avons la chance de représenter à la fois un pays émetteur de main d'œuvre (Bulgarie), et un pays d'accueil (France).

QUELQUES CONSTATS EN BULGARIE

- ▶ Le niveau de vie est très bas en Bulgarie. Le salaire moyen d'un salarié agricole est d'environ 200€.
- ▶ Les travailleurs sont donc prêts à émigrer dans n'importe quelles conditions, car ils auront, quoi qu'il arrive, la garantie d'être payés plus cher qu'en Bulgarie.
- ▶ Pour cette raison, il importe souvent peu à ces travailleurs que les lois et les dispositions légales du pays d'accueil ne soient pas respectées.

QUELQUES CONSTATS

- Les employeurs Français font de plus en plus appel à des prestataires de service:
 - Facilité de recrutement.
 - Service clé en main.
- Les prestataires de service ont bien compris les intérêts des uns et des autres et essaient d'en tirer profit.
- Afin que les droits de ces travailleurs soient respectés, il convient donc d'essayer d'agir tant en amont (informer les salariés avant qu'ils ne quittent leur pays d'origine), qu'en aval (sur leur lieu de travail en France).

COMMENT AGIR?

- ▶ Depuis de nombreuses années, le thème des travailleurs saisonniers est un marqueur fort de la Confédération CFDT. Une longue campagne d'information est menée chaque été envers ces salariés plus fragiles que les autres.
- ▶ La FGA-CFDT s'inscrit aussi pleinement dans cette démarche depuis longtemps, notamment par des actions d'information envers les saisonniers agricoles.
- ▶ La coopération entre NFZGS Podkrepa et la FGA-CFDT est un excellent levier pour élargir ces actions d'information aux saisonniers migrants en agriculture.

COMMENT AGIR?

- ▶ Action d'information en Bulgarie (Avril 2013): Informer les salariés avant qu'ils ne quittent leur pays d'origine.
- ▶ Action d'information en France (Juillet 2013) dans la Vienne.

ACTION EN BULGARIE

- ▶ La ville de Vratsa (Nord-Ouest) a été choisie.
- ▶ Ancienne région industrielle de l'époque communiste qui est tombée en désuétude.
- ▶ Egalement une région agricole très pauvre, d'où beaucoup de travailleurs émigrent.

ACTION EN BULGARIE

- ▶ Organiser une réunion publique d'information;
- ▶ S'appuyer sur le réseau Podkrepa sur place pour distribuer les invitations dans les villes et les campagnes afin de toucher le plus de personnes possible.
- ▶ Conférence de presse.
- ▶ Invitation de l'inspection du travail.
- ▶ Présentation du guide qui sera distribué par le biais d'un diaporama.
- ▶ Questions/Réponses.

ACTION EN BULGARIE

- ▶ Le guide qui a été distribué est en plusieurs parties:
 - Les droits dans le cas où le salarié a un contrat de travail de son entreprise.
 - Les droits dans le cas où le salarié est détaché par une agence d'intérim ou un prestataire de service.
 - Coordonnées utiles, tant Bulgares que Françaises: Inspection du travail, Pôle emploi, MSA, CLEISS...
 - Coordonnées de nos organisations syndicales. En cas de contact, nous nous organisons pour faire le lien entre nous.
 - Une rubrique précisant les modalités à accomplir et intitulée: « Avant de partir de Bulgarie »

BILAN ACTION EN BULGARIE

- ▶ Environ 60 personnes ont participé à la réunion. La très grande majorité avait déjà travaillé en France en agriculture, ou alors venait se renseigner pour des proches.
- ▶ Conférence de presse: trois télévision, plusieurs radios et presse écrite: preuve que nous abordions un sujet important en Bulgarie.

BILAN ACTION EN BULGARIE

- ▶ Nous avons rappelé que la libre circulation des personnes est un droit fondamental dans l'UE et que les Bulgares sont les bienvenus en France.
- ▶ Mais que cette circulation doit s'effectuer de manière décente sans que les salariés se fassent flouer. Les travailleurs doivent donc connaître leurs droits et les faire respecter.
- ▶ Nous avons énuméré ces droits: Taux horaire, contrat de travail, heures supplémentaires...
- ▶ Beaucoup de personnes présentes étaient surprises de ces éléments, car les seules informations dont elles avaient eu connaissance jusqu'à présent provenaient des prestataires de services eux-mêmes.

BILAN ACTION EN BULGARIE

- ▶ En effet, certains nous ont avoué n'avoir touché que 1,98€ net par heure en agriculture en France.
- ▶ Nous avons expliqué que nous avons intérêt à collaborer afin d'essayer de mettre fin à ce genre de pratiques, en nous apportant par exemple la preuve d'irrégularités.
- ▶ Nous nous sommes heurtés à de grosses réticences, sans doute par peur de ne plus pouvoir accéder à ce genre d'emploi par la suite.
- ▶ Nous devons donc faire preuve de pédagogie et développer des arguments qui pourront en convaincre certains de travailler avec nous.

ACTION EN FRANCE

- ▶ Pendant l'été 2011, la FGA-CFDT a mené une action dans le cadre de la campagne saisonnier évoquée précédemment.
- ▶ Nous avons alors informé de leurs droits par tracts, environ 200 travailleurs Bulgares.
- ▶ Nous n'avons alors pas pu parler avec eux pour deux raisons: la barrière de la langue et la peur qu'ils avaient visiblement de nous.

ACTION EN FRANCE

- ▶ Nous envisageons de reconduire cette opération en 2013, mais avec l'aide de nos collègues Bulgares de Podkrepa.
- ▶ Nous espérons ainsi pouvoir vraiment leur parler et mener à bien notre action d'information.
- ▶ Le guide devrait y être distribué, ainsi qu'une invitation à une réunion d'information le soir-même.

DANS LES ANNÉES FUTURES

- ▶ Ces actions sont menées pour la première fois. Par conséquent, nous nous exposons aussi bien à une réussite qu'à un échec.
- ▶ En fonction du bilan global que nous en tirerons, l'idée est de continuer de développer et de multiplier ce type d'initiatives dans les années futures, sous cette forme ou une autre.
- ▶ Le but restera quoi qu'il arrive de réussir à entrer en contact avec le plus de travailleurs possible et de continuer à les informer de leurs droits.

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION!**